

Bonification et réforme agraire dans le delta du Pô

Par Jean Valarché

Professeur à la Faculté de Droit de Fribourg

La basse vallée du Pô est une par la géographie, par l'histoire et par l'économie. Le sol est fait d'alluvions récentes, aussi plat des deux côtés du fleuve, vers Venise ou vers Ravenne. La bordure subalpine s'arrête à Vicence ou à Trévise. Les premiers contreforts des Apennins commencent à Bologne. C'est le cadre de la région étudiée, la plus ancienne et la plus grande région de bonification. Il a toujours fallu régler les écoulements et contenir les débordements du fleuve et des rivières. Toujours les exploitants agricoles ont formé des associations pour assurer la continuité de la surveillance. Au-dessus d'eux la Sérénissime République a « planifié » l'hydrographie vénète pendant un demi-millénaire. Le relais fut pris au siècle dernier par de grandes sociétés dont les aménagements autour de Rovigo ou de Ferrare restent des modèles. Aujourd'hui les offices gouvernementaux de la réforme agraire s'efforcent d'achever la conquête du sol. Fixer le delta d'un fleuve abondant et lent dépasse le budget d'un organisme capitaliste. Mais les habitants de la région ont droit au même travail et au même revenu que les autres Italiens. Il est d'autre part probable que leur nombre ne diminuera pas. C'est pourquoi les pouvoirs publics transforment cet extraordinaire paysage amphibie. Le damier des eaux et des terres sera bientôt assez stabilisé pour assurer la vie et le bien-être des gens de *Comacchio* et d'ailleurs.

I. Le cadre de la réforme

A. Les conditions physiques

Le paysage vénitien est bien connu. Depuis *Portogruaro* sur le Lemene jusqu'à la branche la plus méridionale du Pô une lagune succède à l'autre, séparées de la mer par de minces cordons sablonneux. L'ensemble est strié de canaux creusés en droite ligne pour écouler une eau que retenaient des rivières à pente trop douce. Le Pô n'est plus qu'à huit mètres au dessus de la mer à *Ostiglia*, alors qu'il a encore 150 km à parcourir jusqu'à l'Adriatique. Entre l'homme et l'eau la lutte s'éternise. Pour éviter l'inondation périodique, les Padouans ont endigué le fleuve. Les limons ont alors cessé de se répandre sur les rives : perte pour l'agriculture et aussi danger, la terre n'étant plus exhauscée. Pour nourrir leurs nombreux enfants les Vénitiens ont voulu élargir l'aire de culture. Ils ont asséché des bassins, drainé des marécages, enlevé la tourbe. Alors la terre s'est tassée et le sol est descendu au-dessous du niveau du fleuve, parfois au-dessous du niveau de la mer. D'autres Italiens ont déboisé les pentes de l'Apennin pour avoir aussi plus de terres de cultures et les rivières qui en descendent ont entraîné plus de limon. Le Pô en fut si chargé que son lit s'est élevé et son cours s'est ralenti. On ne voit pas la fin de ces contradictions car leur origine est naturelle. C'est le régime des pluies qui explique les crues brutales des rivières. C'est la force du vent (la fameuse bora adriatique) et de la marée qui empêche l'eau du fleuve de s'écouler dans la mer. De même, la situation exceptionnellement favorable entre l'Europe continentale et la péninsule italienne favorise un peuplement dense et provoque le heurt des populations.

B. Les conditions sociales

Ce que l'administration italienne appelle le delta, et qui est contrôlé par un Office de réforme agraire, s'étend sur 23 communes. Douze dans la province de Ferrare et une dans la province de Ravenne composent le delta émilien. Huit dans la province de Rovigo et deux dans celle de Venise composent le delta vénitien. Le territoire recouvre 3353 km² et compte 444 000 habitants (recensement de 1951) dont 280 000 dans le delta émilien. Naturellement le contrôle de l'Office n'est que théorique sur les 90 000 habitants de *Ravenne* ou les 50 000 de *Chioggia*, car bien peu parmi eux sont des agriculteurs. La densité démographique est un peu inférieure à la moyenne nationale – supérieure dans le delta vénitien, nettement inférieure dans le delta émilien. Le taux de natalité est supérieur à la moyenne nationale (24‰ contre 17‰) et le taux de

mortalité normal, ce qui implique une pression démographique supérieure à la moyenne. La répartition professionnelle de la population accorde à l'agriculture – chasse – pêche (secteur primaire) une large prépondérance: 68,51% contre 41,1% de moyenne nationale. Mais le facteur essentiel de la situation sociale est la proportion d'ouvriers agricoles (braccianti): ils forment les $\frac{3}{4}$ des cultivateurs.

L'importance des braccianti tient à la bonification elle-même. En transformant la structure foncière elle a supprimé des droits collectifs (« vagantino ») qui permettaient de pêcher, chasser, recueillir des roseaux sur l'ensemble du delta. Les habitants se sont alors fixés comme ouvriers agricoles dans les grandes exploitations et d'autres sont venus des environs profiter d'une situation plus stable. La condition des braccianti est aujourd'hui très diverse. On y distingue 3 catégories. Les permanents, à salaire mensuel, qui vivent dans l'exploitation et bénéficient des coparticipations. Les semi-permanents (obligati) à qui sont garantis (d'où leur nom) 168 jours de travail à l'année. Enfin les temporaires, embauchés au jour le jour et vivant hors de l'exploitation. Leur embauche ne se fait d'ailleurs pas librement, mais au bureau de placement et suivant un contrat collectif qui prévoit une imposition de main-d'œuvre: 31 journées-homme par hectare cadastral cultivé en céréales, 28 par hectare de plantes sarclées.

Dans l'ensemble, la situation sociale des habitants du delta est mauvaise. Le logement est trop petit (1,54 unités par pièce contre 1,2 moyenne italienne). Il est sans confort (40% des logements sont privés d'eau courante ou de puits). Les maladies infectieuses sont plus répandues qu'ailleurs. L'analphabétisme est plus fréquent. L'alimentation est monotone (la polenta, du riz, un peu de porc pour assaisonner l'une ou l'autre, du fromage de chèvre, des figues frites dans l'huile). Les relations d'ouvriers à patrons sont tendues: les grèves agricoles sont fréquentes. Le taux d'occupation effectif est inférieur au taux légal: en moyenne les braccianti travaillent 114 jours par an. La crainte du chômage conduit à des hérésies économiques. Ainsi les moissonneuses-lieuses ne sont pas utilisées parce que la convention collective a prévu que la coparticipation en serait diminuée de 2 points (en raison du travail moins dur) ce que les syndicats refusent obstinément. Tous ces maux culminent dans la commune de *Comacchio*. Située entre les bassins et la mer, elle présente à la fois le taux le plus élevé d'analphabétisme et de tuberculose, la plus faible densité démographique et le plus haut pourcentage de grande propriété. La population est composée surtout de pêcheurs et de marins, soit en activité, soit retraités. Vu de loin le bourg ne diffère guère des vieux ports qui s'échelonnent sur les « lidi » adriatiques. De près la vétusté des logements et la saleté des rues frappent désagréablement et les habitants paraissent fort misérables, bien que les antennes de télévision s'élèvent sur leurs toits comme dans tous les ciels d'Italie.

C. Les conditions juridiques

Le régime foncier présente deux caractéristiques: l'importance de la grande propriété (200 hectares et plus) et celle de la propriété sociétaire.

Les domaines couvrant plus de 200 hectares occupent 56,7% de la superficie du delta, alors que la moyenne nationale est 18. Il est vrai qu'en termes de revenu imposable, la grande propriété ne représente plus que 39%, ce qui s'explique par les exemptions fiscales afférentes aux travaux de bonification et le rendement médiocre des terres de bonification récente.

Les «enti» (personnes morales) possèdent 37,7% de la surface du delta et 21,7% du revenu imposable. On y trouve des sociétés civiles, des sociétés commerciales, les communes, les provinces, l'Eglise et l'Etat. Ce dernier possède 28% du delta vénitien et 4% du delta émilien: l'importance de son avoir provient de ce que la sédimentation du Pô forme depuis des siècles de nouvelles terres qui lui appartiennent légalement. Une partie a été vendue par grands lots, ce qui explique l'apparition de grandes propriétés privées.

Le régime d'exploitation le plus important est le faire-valoir direct, qui couvre 59% de la surface. Ce qui ne veut pas dire que la propriété paysanne prédomine. En fait les paysans propriétaires occupent 10% du territoire et le reste est cultivé par des ouvriers travaillant sous la coupe directe de régisseurs et le contrôle lointain des propriétaires. Mais beaucoup d'ouvriers bénéficient de coparticipations: ce sont des salariés à la fois intermittents et à rémunération variable; ils aident à la moisson, au battage et retiennent un certain pourcentage des produits.

II. La réforme agraire, relais de la bonification

Entre la bonification et la réforme agraire il y a plus qu'une différence de vocabulaire, sans qu'il faille pour autant exagérer leur opposition. La réforme est antérieure à la bonification, dans ce sens que l'Etat a pris des lois agraires avant de prendre officiellement des mesures pour favoriser l'assèchement des terres ou, d'une façon plus générale, l'amélioration de la productivité agricole. Avant de chercher à employer le mieux possible une superficie donnée, les hommes se sont battus pour en changer le découpage. Toutefois remonter aux Gracques est peu utile à l'économiste: le cadre a trop changé pour qu'on puisse tirer aujourd'hui grand'chose des réformes agraires de l'Antiquité. En bornant l'étude à l'époque moderne on aperçoit deux courants parallèles de bonification et de réforme agraire. Ainsi le grand duc de Toscane *Pietro Leopoldo* amorça en 1769 une redistribution de la terre. Le XX^e siècle oppose plus nettement les deux tendances. Au lendemain de la guerre de 1914, l'Italie commence une

réforme agraire. Le décret *Visocchi* oblige les propriétaires à céder leurs terres en friche à des coopératives de paysans. Ensuite, le mouvement fasciste insiste sur la bonification (loi *Mussolini* de 1928). La chute du fascisme remet au premier plan la réforme agraire et le nouveau parti au pouvoir oppose vigoureusement réforme et bonification. Les doctrinaires démocrates-chrétiens soulignent le but égoïste, parce que purement économique, de la bonification, alors que, disent-ils, la réforme agraire vise avant tout l'intérêt général à obtenir par la réforme sociale. Plus précisément ils soutiennent que la réforme agraire a un intérêt *démographique* alors que la bonification n'en a pas. L'activité agricole oppose les questions de peuplement et de bien-être à cause de la règle du rendement décroissant. Un peuplement plus abondant oblige à pousser la mise en valeur de mauvaises terres laissées jusque là en friche, à tirer plus de produit d'une terre déjà exploitée. Mais le produit brut nouveau, une fois couvertes les dépenses de subsistance des paysans supplémentaires, peut ne représenter que 2 ou 3% du capital investi! C'est dire que les sociétés de bonification ne tiennent nullement à l'accroissement démographique, et c'est ce qui explique certains règlements sur l'habitat, tels que l'interdiction de multiplier ou d'agrandir les logements déjà installés par la société elle-même. Si pourtant une culture plus poussée permet de vivre à plus de paysans, n'est-elle pas suffisamment justifiée, même en l'absence de tout bénéfice net? On voit là l'opposition souvent signalée entre la productivité et la rentabilité. La bonification veut la rentabilité et cesse l'activité lorsqu'elle n'est plus certaine, alors que la réforme agraire se contente de la productivité.

Ainsi l'opposition est nette, en théorie. En pratique elle ne l'est pas. Il est hors de doute que la bonification a favorisé le peuplement, comme d'ailleurs l'économie capitaliste d'une façon générale. Les terres bonifiées de la Basse-Piave font vivre 130 habitants au km². Les terres de la Société ferraraise de bonification en font vivre 118. Dans des régions presque purement agricoles, c'est très beau. Il reste que ce résultat, obtenu pendant les 50 dernières années, ne suffit plus. C'est pourquoi la réforme agraire vient, dans certains cas, relayer la bonification. Il y a complémentarité entre les deux, non pas contradiction. La bonification ferraraise fait vivre 118 habitants au km², mais autour de ses terres le reste du delta en fait vivre 165 et il faudrait qu'il en fasse vivre davantage car l'exode rural est trop rapide, c'est-à-dire que les enfants des cultivateurs s'en vont en ville, à Padoue, à Bologne, sans être sûrs de trouver un emploi et s'entassent dans des bidonvilles. D'une façon plus générale un pays étroit comme l'Italie doit chercher le plus grand produit de la moindre parcelle de son territoire et, si possible, agrandir ce territoire, comme le fait la Hollande depuis des siècles. La bonification a mis en valeur des terres difficiles, mais laissé de côté des terres encore plus difficiles. C'est alors à l'Etat d'intervenir. L'Etat seul peut risquer de grosses sommes qui, à court terme, ne

rapportent certainement pas, mais seront rentables à long terme. Eventuellement l'Etat peut avancer à fonds perdus, pour porter une région déshéritée au niveau des régions plus favorisées. Ce sont là d'ailleurs des interventions « conformes », qui ne détruiront pas le régime existant. Il y eut toujours des défenseurs du capitalisme pour demander à l'Etat de lutter contre la rente foncière, cas privilégié de la répartition capitaliste, qu'on peut réduire sans toutefois changer le cadre de notre activité. N'en déduisons pas que l'Etat fera n'importe quelle dépense pour établir, région par région, un équilibre entre les hommes et les ressources. La répartition des hommes sur la terre n'est pas fixée une fois pour toutes. Le budget de l'Etat italien n'est pas plus élastique que celui des autres. La réforme agraire fera seulement un peu plus que la bonification, en partant de ce qui a déjà été fait et en utilisant les organismes traditionnels, c'est-à-dire les « consorzi ». Nous en prendrons pour exemple ce qui se passe dans le delta du Pô.

III. L'application de la réforme

Stricto sensu la réforme agraire ne concerne que la répartition des terres. Tel est le but de la loi « Stralcio », du 21 octobre 1950, qui donne priorité à la réforme agraire dans un certain nombre de zones caractérisées par la prépondérance des latifundia (maremmes, Sicile, Sardaigne...) ou une situation sociale particulièrement grave (delta du Pô). Pour cette dernière, l'organisme d'exécution est « l'Ente Padano », office public contrôlé par le Ministère de l'Agriculture, mais disposant d'une large autonomie et doté de pouvoirs étendus d'ordre administratif et financier.

La réforme s'analyse en trois points. Le législateur a voulu réduire l'importance de la grande propriété (expropriation) afin de pourvoir les paysans sans terre (assignation), ce qui les sort de la misère tout en sauvegardant la productivité (assistance technique et sociale).

A. Expropriation

Dans le delta comme ailleurs, le grand propriétaire italien est exproprié d'autant plus que son revenu total est plus haut, mais d'autant moins que son revenu unitaire est plus haut, car tirer la plus grande production d'un territoire donné favorise le peuplement¹. Une fois le pour-cent à exproprier trouvé, l'Office détermine sur le terrain les parcelles cadastrales dont le revenu correspond à la valeur à exproprier. Elles deviennent la propriété de l'Office qui les attribuera à

¹ Voir détails dans article *Valarché*, « La réforme agraire italienne », dans la revue « Economie rurale », octobre 1956.

des colons. Les propriétaires sont indemnisés en titres de la dette publique portant intérêt à 5% net, remboursables en 25 ans à partir du troisième exercice financier postérieur à l'entrée en vigueur de la loi Stralcio.

B. Assignment

Elle pose à son tour trois problèmes :

a) L'importance du fonds à assigner. L'Office attribue soit des « poderi » soit des « quota ». Le « podere » est une unité agricole autonome, capable d'occuper toute l'année une famille, mais pas plus. Elle comporte en pratique de la polyculture et de l'élevage. Une « quote » est au contraire un morceau de terrain qu'on ajoute à un domaine trop petit. La dimension de l'un et de l'autre varie suivant la productivité du sol et l'importance de la famille considérée comme main-d'œuvre. On la calcule en se référant à l'homme de 19 à 50 ans considéré comme 1 unité-travail. L'homme d'un âge supérieur, les femmes aux différents âges sont estimés moins de 1, de même que les garçons et les filles de 14 à 18 ans. Mais on majore le total ainsi obtenu lorsqu'il y a des garçons et filles, pour tenir compte de la force de travail que représentera la famille quelques années plus tard. Pratiquement une famille moyenne obtient un « podere » couvrant de 3,75 ha à 12,50 ha suivant la qualité du sol.

b) Le choix de l'assignataire. Pour sélectionner les candidats, l'Office tient compte des rapports juridiques préexistants entre les cultivateurs et les propriétaires expropriés, et aussi des rapports physiques unissant les travailleurs au fonds exproprié. Les fermiers et les métayers habitant sur le sol exproprié viennent en premier, puis les salariés fixes, les « obligati », les coparticipants, etc. . . Mais il faut remplir en outre certaines conditions. Avoir une main-d'œuvre familiale supérieure à 1,60 unité de travail. Avoir des capacités professionnelles suffisantes. Résider depuis quelque temps dans la commune. S'il reste trop de candidats, on tire au sort.

c) Les modalités de l'assignation. L'attributaire paye son lot suivant la formule-type

$$P = E + \frac{2}{3} (A - S)$$

P = prix légal

E = prix d'expropriation

A = prix des améliorations

S = subsides accordés par l'Etat pour les travaux de bonification, normalement 38% du devis.

En fait l'assignataire paie de 40 à 45% de la valeur qu'il reçoit. Le paiement est étalé sur 30 ans, les deux premières annuités correspondent seulement à l'amortissement du capital, les suivantes sont grossies d'un intérêt de 3,5%.

Mais cette somme sera réduite si les conditions de travail sont très défavorables. Jusqu'au paiement intégral le vendeur dispose d'une réserve de propriété. Ceci permettra d'éliminer de plein droit les colons qui se révéleraient incapables. En outre, l'hypothèque décourage les spéculateurs qui voudraient revendre leur lot avec profit. Le colon ne peut anticiper les versements: le législateur a craint qu'un colon, trop pressé de devenir pleinement propriétaire, ne sacrifie les dépenses d'exploitation aux frais d'acquisition.

C. Assistance technique et sociale

Il ne suffit pas de partager de grands domaines entre des petits cultivateurs pour accomplir une réforme agraire durable. Si on ne leur fournit pas les moyens matériels de cultiver le sol qu'on leur donne, si on ne les groupe pas en coopératives, les difficultés de la modernisation les décourageront et on retombera dans la situation précédente. Le législateur italien a donc prévu tout un ensemble de mesures d'assistance, qui requièrent d'ailleurs la bonne volonté des intéressés autant que la sollicitude des autorités.

a) Infrastructure. L'aménagement du terrain est partout et immédiatement indispensable: il faut aplanir des terrasses, creuser des fossés, tracer des chemins, placer des canalisations. Il faut également édifier des maisons décentes, avec fenil et étable puisque les plans agricoles établis insistent sur le développement du cheptel.

b) Matériel. Les assignataires ont besoin d'outils et de machines, avec la manière de s'en servir. Les consortiums se chargent de l'approvisionnement, en consentant des facilités de paiement. L'Office organise des cours professionnels de mécanique, d'agronomie, de zootechnique surtout.

c) Œuvres sociales. L'instruction et l'éducation manquent également à la plupart des assignataires, ce qui entrave l'action des autorités: le cultivateur qui ne sait pas lire et qui ne raisonne qu'en fonction de son propre intérêt suivra mal les consignes et se méfiera des innovations proposées. Aussi l'Office a institué des cours populaires, suivis cinq soirs par semaine pendant les six mois de la morte-saison. Il a institué aussi des cours d'éducation civique, sous forme de colloques dirigés par les notables (secrétaire de mairie, instituteur, médecin...). Il a institué enfin des bibliothèques itinérantes. En outre, l'Office a réalisé des «bourgs de service», en équipant des villages en installations collectives (dispensaire, école maternelle, cercle de réunion, terrains de sport, église, salle paroissiale, magasin coopératif de vente). *Volania* et *St. Giustina* en sont de parfaits exemples.

d) Coopération. Dans le delta comme ailleurs on a prévu deux sortes de coopératives: les premières dites «d'assistance et de service» s'occupent surtout

de l'utilisation en commun du matériel agricole. La participation y est obligatoire. Les autres dites «de production» opèrent la transformation des produits agricoles et la participation y est facultative. L'Office fournit aux premières leur matériel mécanique à concurrence d'une dépense de 35 000 livres par hectare. Il leur envoie aussi des instructeurs qui en contrôlent l'emploi. En outre, l'Office fournit aux coopératives un financement d'installation et prend à charge une partie des intérêts qu'elles doivent aux banquiers. Le contrôle public est assuré par la présence des agents de l'Office dans les conseils d'administration des coopératives: 5 membres sont nommés par les cultivateurs, 4 par l'Office.

IV. La portée de la réforme

A. La transformation foncière

La part de la grande propriété a diminué, puisque les expropriations ont porté sur un peu plus de 44 000 ha. Les statistiques de l'Office distinguent 42 917 ha expropriés par décrets et 1282 obtenus comme sixième résiduel. Ceci est la suite des articles 8 et 9 de la loi Stralcio d'après lesquels l'expropriation se fait seulement sur $\frac{2}{3}$ de la surface expropriable si le propriétaire effectue de lui-même sur le tiers restant («résiduel») les travaux d'amélioration prévus par l'Office. Ceux-ci doivent être accomplis dans un délai de deux ans, après quoi la moitié du tiers résiduel devient propriété de l'Office et l'autre moitié est gardée par le propriétaire. En plus de ces expropriations, l'Office a procédé à des achats et mutations, en suite de quoi ses propriétés montent à 44 593 ha. Rappelons, à titre de comparaison, que la grande propriété couvrait 180 120 ha.

L'assignation réalisée à la fin de 1959 portait sur 36 000 ha, soit les 79% de la surface attribuée à l'Office. Elle a permis de fonder 4967 «poderi» couvrant 31 822 ha, 45 communautés rizicoles couvrant 2446 ha et une communauté de gestion de 757 ha. 273 ha ont été attribués en complément d'exploitations, en particulier comme terres maraîchères. La superficie moyenne des «poderi» est de 10 ha et, dans la campagne ferraraise, le paysage de la réforme se distingue nettement du paysage de la bonification. D'un côté de la route de *Codigoro* à *Ferrare* on voit les nombreuses petites maisons de la réforme, de l'autre les bâtiments plus vastes et plus rares de la bonification, situés sur des exploitations de 100 ha en moyenne. Qu'il y ait maintenant 5000 familles indépendantes de plus, c'est relativement peu sur près de 100 000 familles d'agriculteurs, mais c'est la première fois depuis fort longtemps que le nombre des indépendants augmente.

La transformation foncière n'est pas achevée, car la bonification se poursuit, sous le contrôle de l'Office, dans les «valli» de *Comacchio*. Les bassins ont été

partagés en quatre parties, que séparent des digues. L'une est déjà bonifiée, avec des colons installés. La seconde est en cours de bonification : la terre a reçu ses premières cultures. La troisième est encore immergée mais les stations de pompage vont commencer leur œuvre. La dernière partie restera ce qu'elle est, réserve de poisson et occupation des pêcheurs de *Comacchio*.

B. La coopération

Les coopératives d'assistance comptent 4926 membres : c'est dire que les colons y entrent sitôt installés, comme la loi en fait l'obligation. Mais les coopératives de transformation ne comptent que 130 membres. En fait, les entreprises « capitalistes » de transformation sont prospères : elles assurent l'écoulement des produits dans des conditions satisfaisantes et leur remplacement aurait troublé les courants d'échanges. Tout de même cet échec coopératif prouve aussi la résistance paysanne à l'association. Les colons gardent un esprit de méfiance, explicable par leur pauvreté originelle. De même qu'ils voudraient pouvoir disposer de la terre à leur gré, sans subir l'hypothèque de l'Office vendeur, ils voudraient décider de leur activité à leur gré, sans subir une association dont ils ne voient pas l'utilité. C'est d'ailleurs pourquoi l'Office insiste sur l'éducation populaire ou sur la constitution de bourgs de service. Il faut changer un état d'esprit séculaire, ce qui exige à la fois une instruction par des cours et conférences, et des manifestations qui prouvent l'efficacité des institutions publiques. C'est ce qui explique et justifie le côté spectaculaire des activités de l'Office. Avoir une belle école, une belle salle de réunion n'est pas un gaspillage mais une incitation à se servir des institutions communes qui se traduira plus tard par un meilleur rendement individuel. Dans certains cas seulement on s'interrogera sur l'efficacité du modèle. J'ai vu dans la région de *Comacchio* une ferme-modèle, agréable de forme et de couleur, mais avec une disposition horizontale – le fenil à côté de l'étable – assez peu pratique. D'autant qu'il s'agit d'une région pauvre où il est indispensable de réduire le coût au plus bas et tout près de cette ferme j'ai aperçu un garçon en haillons, robuste d'ailleurs, mais dont l'état vestimentaire évoquait plutôt un pays sous-développé que la riche Italie du Nord. Les vieux qui se chauffaient au soleil dans les ruelles de *Comacchio* suggéraient le même dépaysement.

La région du delta met en concurrence la grande société capitaliste et l'entreprise publique. Depuis la seconde guerre mondiale celle-ci est préférée à l'autre. La Société ferraraise de bonification a été expropriée pour 12 000 ha au profit de « L'Ente Padano ». Elle en a encore 10 000 ha. Ce qu'elle a fait a suscité l'admiration universelle¹. Néanmoins, elle n'a pas mis fin à une situation

sociale fâcheuse, en partie héritée du passé, en partie provoquée par les modes de travail et de rémunération des grandes sociétés. Aussi fallait-il la relayer par une entreprise différente, s'efforçant de combiner l'initiative privée et l'intervention publique.

L'activité de l'Office est discutée surtout par ceux qui sont hostiles à la réforme agraire d'une façon générale. Les agents de l'Office du delta ne sont pas jugés moins bons que ceux qui opèrent dans les autres zones de la réforme. Mais dans le delta comme ailleurs la réforme paraît trop coûteuse. Les chiffres admis sont les mêmes qu'ailleurs : la réforme coûte 1 million l'hectare, l'installation d'une exploitation familiale coûte 7 millions. Dans une exploitation travaillent trois unités-homme en moyenne. Cela fait donc plus de 2 millions pour mettre un homme au travail. Il va de soi que c'est moins cher que dans la grande industrie : créer un poste de travail y coûte de 4 à 7 millions. Mais dans l'artisanat et l'industrie légère, le bâtiment et les industries transformatrices de produits agricoles, deux à trois millions suffisent. Il faut considérer en outre que le rendement décroissant se rencontre plus vite qu'ailleurs en agriculture. Tout ce que produit le delta – betteraves, fruits, blé, riz, . . . – se trouve ailleurs en Italie dans des conditions souvent meilleures et parfois le marché est proche de la saturation. Seules certaines spécialisations arboricoles pourraient être développées sans risque et elles exigent beaucoup de soins, d'argent et de formation professionnelle. Jusqu'à présent les grandes sociétés qui ont plus d'expérience que le jeune Office du delta les assurent mieux que quiconque. L'Office ne peut donc envisager de pousser très loin l'installation de « poderi » dans le delta ; ni les finances publiques, ni l'économie nationale d'une façon générale ne supporteraient une telle multiplication. Si la situation s'améliore dans le delta, c'est pour différentes raisons qui ne tiennent qu'en partie à la réforme. L'émigration a repris (pour l'année 1959 l'émigration nette fut de 7319 unités alors que l'accroissement naturel a été de 4291). L'Italie en général est de plus en plus prospère grâce à son développement industriel. L'installation de la pétrochimie entre *Ravenna* et *Porto Corsini*, immédiatement au sud de la zone de réforme, a donné du travail à des milliers de personnes.

A l'actif de la réforme agraire on mettra l'animation nouvelle donnée à la vie rurale. Il n'est nullement indifférent que la proportion des travailleurs agricoles indépendants s'élève de 5%. L'indépendant tient plus ferme à la terre que l'ouvrier, c'est fort utile dans une région où plus de la moitié des habitants s'adonnent à l'agriculture. Certains îlots de misère tels que *Comacchio* se réduisaient lentement avant la réforme et la relance par l'Office précipitera leur disparition. Les bourgs de service donnent aux cultivateurs une vie sociale, des réunions, des distractions, comparables à celle des citoyens : ainsi les jeunes cultivateurs ne se sentiront pas infériorisés.